Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Financement et organisation des audits auprès des CSR de Bex, Ouest lausannois et Lausanne

Suite au refus, par la Commission des finances du Grand Conseil, du crédit supplémentaire de 390'000 francs destiné à financer les audits complémentaires auprès des centres sociaux régionaux de Bex-Aigle, de Lausanne et de l'Ouest lausannois, le Conseil d'Etat a réduit sa demande à 101'000 francs. Cette réduction résulte de la diminution des mandats externes et du temps d'intervention des experts.

La recherche effectuée par le CCF dans le but de réduire le coût de ces audits a montré que le tarif horaire de CHF 300.- pour un expert juridique est conforme aux prix pratiqués en la matière et il n'a donc pas pu être revu à la baisse. C'est donc la participation d'un seul expert externe au lieu des deux personnes proposées lors de la demande du premier crédit supplémentaire, ainsi qu'une diminution de son temps d'intervention qui permettent de réduire la demande de crédit supplémentaire adressée par le Conseil d'Etat à la COFIN à CHF 101'000.-.

Un engagement plus important de la part du CCF sera nécessaire afin que les contrôles puissent être menés dans les délais prévus. Le mandat de médiateur confié à Monsieur Martial Gottraux est maintenu selon les modalités établies précédemment.

Le Conseil d'Etat réitère sa volonté de maintenir les audits et de les accomplir en tenant compte des dernières dispositions discutées avec la Ville de Lausanne.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 03 juin 2006

Charles-Louis ROCHAT, chef du Département de la santé et de l'action sociale, 021 316 50 06